

**Les défis pour la résolution des conflits en RDC et dans les grands lacs. Par Jean Baptiste NDUNDU NSITUVILA**

Les causes du conflit en RDC et dans la région des grands lacs sont multiples. Une analyse géopolitique peut nous amener à comprendre qu'il y a des facteurs politiques, des facteurs économiques, des facteurs socioculturels, des facteurs sécuritaires et des facteurs environnementaux qui expliquent ces conflits. Cependant, je me permets d'épingler trois grands principaux défis pour la résolution des conflits en RDC et dans la région des grands lacs africains.

**I. Le premier défi : Le contrôle des ressources naturelles de la RDC**

Le premier défi est lié au contrôle des ressources naturelles de la RDC par des multinationales. Le lien entre le conflit en RDC et les ressources naturelles ont été prouvés par les différents rapports d'experts des Nations Unies sur l'exploitation illégale des ressources naturelles de la RDC depuis 2001. Ces rapports ont démontré que le pillage des ressources naturelles de la République démocratique du Congo (RDC) est l'élément moteur du conflit. Que ce pillage implique autant des acteurs locaux gouvernementaux et non gouvernementaux, mais aussi des acteurs sous régionaux, régionaux et mondiaux. La quasi-totalité des résolutions des Nations unies sur la RDC reviennent sur le ferme attachement du conseil de sécurité des Nations unies à la souveraineté, l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo et de tous les États de la région, en soulignant que les principes de non-ingérence, de bon voisinage et de coopération régionale doivent être pleinement respectés. Mais, juste après il est souvent rappelé : « c'est au Gouvernement de la République démocratique du Congo qu'il incombe, au premier chef, d'assurer la sécurité sur son territoire et de protéger les civils, dans le respect de l'état de droit, des droits de l'homme et du droit international humanitaire ». Généralement, les entreprises américaines, européennes et asiatiques qui bénéficient de ce pillage des ressources de la RDC et parfois même, qui l'entretiennent ne sont pas impliqués dans la résolution du conflit en donnant l'impression qu'il s'agit d'un conflit régional et sous régional. Certaines de ces entreprises financent également le fonctionnement ainsi que des opérations des Nations Unies. A plusieurs reprises, il est apparu que les groupes armés avaient un armement supérieur à celui de la MONUSCO et à celui de l'armée congolaise. Cet investissement lourd en armement qui passe souvent par les pays voisins comme l'Ouganda et le Rwanda sous diverses formes de partenariat non seulement ne sont pas souvent incriminés malgré la déstabilisation de la RDC qu'il provoque ainsi que les nombreuses victimes humaines, mais la puissance des acteurs impliqués amène les membres du conseil de sécurité des Nations Unies à fermer leurs yeux sur des nombreux crimes. La complaisance à l'égard de ces auteurs des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et des pillages des ressources naturelles de la RDC, en raison de leurs protection par le système des Nations unies parce que des hommes

d'affaires prospères qui ne sont pas appréciés au nombre des enfants, des femmes et des hommes massacrés et tués, mais à leurs chiffres d'affaire, malgré le blanchiment des fonds évident, constituent le mécanisme principal de perpétuation de la déstabilisation de la RDC, mais également du conflit en RDC. Les deux poids, deux mesures qui deviennent la règle décrédibilisent non seulement les instances judiciaires, mais aussi les droits humains en RDC ainsi que tout le système des Nations Unies.

## **II. Le deuxième défi : la volonté expansionniste des régimes de Paul Kagame, et de Yoweri Museveni.**

Le deuxième défi qui en découle est la volonté expansionniste des régimes de Paul Kagame, président du Rwanda et de Yoweri Museveni, président de l'Ouganda. Ces deux leaders politiques multiplient les artifices pour s'enrichir indument avec les ressources naturelles de la RDC. La corruption des leaders politiques congolais et même de la société civile, la création et l'utilisation des groupes armés de toutes natures, l'instrumentalisation du génocide au Rwanda en 1994, la provocation des conflits identitaires en RDC, l'utilisation des migrations des populations rwandaises et la transplantation des populations rwandaises en RDC à la faveur des déplacements des populations pour alimenter la déstabilisation de la RDC. Le développement des réseaux sociaux leur ont également permis d'investir non seulement dans la désinformation et dans la manipulation pour orienter et désorienter l'opinion publique congolaise dans des nombreux domaines, mais aussi dans la cybercriminalité. Tous les espaces de pensée et de prise des décisions sont investis pour une capture de l'Etat congolais. Des nombreux protocoles d'accord ont été signés dans le cadre de la CIRGL, de l'accord cadre d'Addis-Abeba sans que leurs vellités ne s'estompent. Les populations congolaises les considèrent comme les premiers acteurs de l'instabilité en RDC.

## **III. Le troisième défi : La gouvernance et leadership collectif en RDC.**

Le troisième défi pour résoudre les conflits en RDC et dans la région des grands lacs africains est lié à la gouvernance et leadership collectif en RDC. C'est en réalité le principal défi pour le mieux vivre des populations congolaises. Cependant, il est utile de noter que pour faire face aux attaques extérieures, il faut une organisation interne solide. Nous espérons vivement que le pacte social pour la paix et le vivre ensemble en RDC et dans les grands lacs nous permettra de résorber cette question de leadership et de gouvernance en RDC. 70 ans après le plan de Van Bilsen, le manifeste de la conscience africaine du groupe de Joseph Albert Malula et le contre manifeste de l'ABAKO, la CENCO et l'ECC ont initié la construction d'un Pacte social pour la paix et le vivre ensemble en RDC et dans les grands lacs. C'est l'occasion pour évaluer les 65 ans d'indépendance de la RDC et pour projeter le devenir de la RDC dans 35 ans pour le centenaire de la RDC. Dans ce texte, je n'aborde pas les principales questions liées à la gouvernance et au leadership en RDC, mais uniquement les aspects liés aux deux premiers défis pour résoudre les conflits en RDC et dans la région des grands lacs. A plusieurs reprises

dans le cadre de Pax Romana en présentant les défis et les enjeux en République Démocratique du Congo, j'ai toujours évoqué quatre processus en cours qu'il faille comprendre pour espérer améliorer les conditions de vie des populations en RDC. Il s'agit de l'indépendance, de la démocratisation, de la pacification et de la décentralisation.

Cela étant, plusieurs analystes et chercheurs aiment débiter la lecture des événements et des faits historiques des conflits en RDC en commençant par les années 90 qui correspondent au processus de démocratisation et au processus de pacification. En effet, la déclaration politique du président Mobutu du 24 avril 1990 a déclenché le multipartisme qui a promu la liberté d'expression et de pensée. Cette parole libérée a davantage accentué les critiques à l'endroit de la gouvernance dictatoriale de Mobutu en l'empêchant de tout contrôler, lui qui était le symbole de l'Etat et de l'unité du pays. Le communautarisme qui a pris de l'ampleur dans les différents engagements sociaux vont remettre en selle les dynamiques politiques interrompues le 24 novembre 1965 au moment du coup d'Etat du Général Mobutu. Ce coup d'Etat avait mis un terme à la mise en œuvre de la constitution de Luluabourg de 1964, notamment la confrontation entre unitaristes et fédéralistes. Ainsi, donc au-delà des moyens déployés pour neutraliser Mobutu, des faits historiques majeurs dans l'histoire étaient remis sur la table lors de la conférence Nationale Souveraine pour le fragiliser, il s'agit notamment de l'Assassinat de Patrice Emery LUMUMBA, de l'assassinat des martyrs de la pentecôte, de la mise en place du parti-Etat ainsi que des nombreuses décisions de la période de la Zaïrianisation qui avait été lancée avec l'appui du directeur de Cabinet de Mobutu de 1969 à 1977, Barthélemy BISENGIMANA qui était d'origine rwandaise. Ce dernier avait commencé plus tôt comme conseiller du président Mobutu au collège des mines et énergies. Pour rappel, l'une des décisions les plus controversées a été, notamment, l'ordonnance loi n°71-020 du 26 mars 1971 qui avait un seul article : « Les personnes originaires du Ruanda-Urundi établies au Congo à la date du 30 juin 1960 sont réputées avoir acquis la nationalité à la date susdite », mais aussi l'ordonnance-loi n°72-002 du 5 janvier 1972 qui par son article 15 attribuait la nationalité Zaïroise à tous les immigrés rwandais, réfugiés rwandais d'avant 1950 installés au Zaïre. Ensuite, la loi n°81-002 du 29 juin 1981 sur la nationalité congolaise (Zaïroise) a annulé l'article 15 de la loi 72-002. L'ordonnance -loi n°82-061 du 15 mai 1982 portant mesures d'exécution de la loi sur la nationalité annule l'article 15 de la loi de 1972 où il est clairement mentionné à l'article 20 : « Sont nuls et nonavenus les certificats de nationalité zaïroise ou tout autre document d'identité délivré en application de l'article 15 de la loi n°72-002 du 5 janvier 1972 sur la nationalité zaïroise » La formulation de l'article 10 de la constitution de la RDC du 18 février 2006 devrait avoir clos ce débat. Il est stipulé comme suit : « *La nationalité congolaise est une La nationalité congolaise est soit d'origine, soit d'acquisition individuelle. Est Congolais d'origine, toute personne appartenant aux groupes ethniques dont les personnes et le territoire constituaient ce qui est devenu le Congo (présentement la République Démocratique du Congo) à l'indépendance. Une loi organique détermine les conditions de*

*reconnaissance, d'acquisition, de perte et de recouvrement de la nationalité congolaise. et exclusive. Elle ne peut être détenue concurremment avec aucune autre* ». Notons cependant qu'entretiens, en 1994, des millions des populations rwandaises ont traversés la frontière entre le Rwanda et la RDC après la prise de pouvoir du FPR de Paul Kagame. Cette prise de pouvoir s'est réalisé après l'explosion de l'avion dans lequel étaient le président rwandais Juvénal HABYARIMANA et le président Burundais Cyprien NTANYAMIRA, les massacres des milliers des populations rwandaises dont une partie a pris le chemin de l'Exil devant l'impuissance des Nations Unies. Mobutu qui était isolé politiquement au niveau international a voulu revenir sur la scène en contraignant le gouvernement dirigé par Léon Kengo wa dondo d'ouvrir les frontières de la RDC à des populations en détresse. Cet acte humanitaire à l'endroit des populations rwandaise que Mobutu croyait être une planche de salut pour lui, s'est révélé être un vrai traquenard non seulement pour lui, mais également pour toute la nation congolaise. Un grand nombre de ces populations rwandaises vont être impunément massacrées à travers des expéditions rwandaises sous le couvert de l'AFDL (Alliance des forces démocratiques de libération) qui vont permettre à Laurent Désiré Kabila de prendre la tête du coup d'Etat contre MOBUTU. Désormais, Paul Kagame et le régime rwandais opèrent en RDC à travers des groupes armés, y compris les FDLR dans la mesure où le Rwanda justifie ses interventions en RDC par une stratégie préventive de défense.

Depuis, le régime de Paul Kagame qui dirige le Rwanda tue impunément en République Démocratique du Congo visiblement en complicité avec des multinationales et quelques membres permanents du conseil de sécurité des Nations Unies sous le prétexte des poursuites des génocidaires rwandais. Aujourd'hui encore, le terme « FDLR » est devenu « le bouc émissaire parfait », la justification à toutes les violations des droits humains en RDC. Les défenseurs des droits humains ont témoigné des tueries dans les camps des réfugiés rwandais et des populations congolaises déplacés, le Rapport Mapping sur les violations des droits de l'homme et droit international commise entre 1993 et 2003 en RDC en est un exemple. Les différents rapports d'experts des Nations Unies depuis 25 ans ont documenté des crimes graves en lien avec le pillage des ressources naturelles de la RDC.

Les trois défis doivent être abordés simultanément pour permettre que les principaux acteurs concernés puissent contribuer à une paix durable en RDC et dans les grands lacs.